

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2013

L'an deux mil treize, le vingt neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Alain MENAGER, Mr Eric MOISSONNIER, Mr Jérôme PUGET, Florent MONINOT, Anthony BORGES, Mr François PHILIPPE, Mme Françoise WILLAUER. Mme Marie-Thérèse MICHAUD et Mme Elisabeth LYONNAIS

Le Conseil municipal nomme Françoise WILLAUER, secrétaire de séance.

1/ Point sur les affaires en cours:

- Le Maire informe le Conseil que le dernier remboursement du sinistre des trois logements a été effectué. Et que cette affaire est maintenant close.
- Concernant les malfaçons dans la mise en oeuvre de l'enrobé de la plateforme multisports, le Maire a convoqué les entreprises concernées, à savoir l'entreprise GOUT et la Société Jurassienne d'Entreprise (SJE), sous traitante pour rechercher une solution amiable.
- Le Maire informe l'Assemblée que la pose des numéros de rues s'achève. Quelques plaques de rue et numéros complémentaires ont été mis en commande pour finaliser ce chantier

2/ Budget 2012 : décision modificative :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative en raison d'une dépense liée à la mise en place du fonds de péréquation ; ainsi, le mouvement de crédits suivant est approuvé par le conseil à l'unanimité:

Compte débité : 022 section dépenses imprévues de fonctionnement : - 671EUR
Compte crédité: 014 section dépenses de fonctionnement: + 671EUR

3/ Régime indemnitaire des agents communaux:

Le Maire explique la nécessité de délibérer chaque année sur le principe de l'attribution d'un régime indemnitaire aux agents communaux. Il propose donc de délibérer sur ce point, et précise que les coefficients individuels feront l'objet d'une modulation sur les arrêtés individuels qui seront pris pour 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise le principe de l'I.A.T pour 2013.

4/ Mutuelle Nationale Territoriale:

Monsieur le Maire rappelle que deux agents communaux ont souscrit à la garantie de salaire dans le cadre du contrat collectif de prévoyance. Il indique au conseil qu'une remise en ordre des versements de la part employeur (0.32%) est en cours auprès des services de la mutuelle nationale territoriale.

Il expose par ailleurs les changements règlementaires intervenus sur ce régime de protection sociale complémentaire ; ainsi, à compter du 1er janvier 2013, les versements de la part employeur seront forfaitaires pour un montant de 5 € par agent. Le contrat collectif devra être résilié et sera remplacé par un contrat individuel par agent ; enfin, il précise que cette nouvelle procédure devra faire l'objet d'un avis du CTP.

Une délibération du conseil concrétisera les nouvelles dispositions adoptées.

6/ Budget 2013 :

Le choix des investissements du budget 2013 portera sur postes suivants :

- Curage des lagunes du lotissement pour le budget assainissement. Une étude préalable aux épandages de boues d'épuration a été effectuée par la chargée d'études de la Chambre d'Agriculture. Les entreprises spécialisées seront consultées au cours du 1^{er} semestre 2013 pour le curage proprement dit.
- Acquisition d'une élagueuse : (acquisition prévue au budget 2012 et reportée au budget 2013)
- Acquisition d'une Benne 3 points pour le tracteur
- Véhicule communal : l'achat d'un véhicule utilitaire léger est envisagé après le comparatif entre l'occasion et le neuf (location vente).
- Acquisition d'un radar pédagogique destiné aux véhicules en provenance de Saint-Amour.
- Extension du lotissement de la Pinède
- La réhabilitation de la maison Boisson fait également partie des options budgétaires 2013 ; s'agissant d'un projet important, il est envisagé de réaliser une étude sur le budget 2013 pour appréhender le coût approximatif d'une telle opération ; la commune a d'ores et déjà pris l'avis d'un architecte qui a souligné l'intérêt d'intégrer l'ensemble de l'îlot (avec les 2 bâtiments contigus) dans cette étude. Cette étude pose également la question de la réhabilitation ou de la reconstruction en neuf.

5/ Questions diverses :

- Tableau de classement de la voirie :
Monsieur le Maire explique qu'il avait sollicité la DDT pour revoir le classement des voiries de la commune, notamment en intégrant dans la voirie communale les chemins ruraux qui sont revêtus. Une délibération est prise pour valider le tableau de classement de la voirie.

- Etat du réseau communal de voirie : le Maire demande aux élus référents de faire l'inventaire des travaux à réaliser en 2013 ; le conseil souligne la dégradation de l'état des routes et l'impossibilité d'y remédier en raison du faible montant de la dotation communautaire qui ne permet pas d'effectuer le rattrapage nécessaire. Le conseil convient de la nécessité de porter cette situation à la connaissance de l'intercommunalité.
- SIVOM
Monsieur Ménager, 1^{er} Adjoint au Maire et Délégué du SIVOM informe le Conseil que la taxe des ordures ménagères diminuera de 1% en 2013.
- Vente de poteaux EDF
Monsieur le Maire explique que la commune possède des poteaux EDF en bois dont elle n'a pas l'utilité et qu'il serait possible de les vendre à des particuliers.
Le Conseil décide de vendre les poteaux EDF pour un montant de 10 € pièce.

Le Maire,
Jean-Louis DESBORDES